



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

MAITRE D'OUVRAGE
DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-CENTRE
DEPARTEMENT IMMOBILIER
4, rue Léon Mauris
CS 17724
21000 DIJON

MARCHE PUBLIC DE L'ETAT

N° de marché :
N° d'engagement juridique :

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de maîtrise d'œuvre

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la
COUR D'APPEL DE DIJON**

Type de procédure : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Articles du Code de la commande publique concernées : R. 2123-1, R. 2123-4,
R. 2123-5 et R. 2172-1 et suivants du Code de la commande publique.

Programme

La présente consultation intervient dans le cadre de l'aD'AP pour la mise aux normes d'accessibilité de la **Cour d'appel (CA) de Dijon**. Les précisions sur le contenu de la mission sont dans le programme.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Le représentant du pouvoir adjudicateur en la personne du chef du Département Immobilier.

Comptable public assignataire des paiements

Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de Côte d'Or

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Imputation budgétaire

BOP166 - Justice judiciaire-AM2 2026-D021-3

Sommaire

1. Contractant.....	5
2. Objet du marché.....	6
2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution.....	6
2.2 Nomenclature.....	6
2.3 Délais d'exécution.....	6
2.4 Reconduction.....	7
3. Intervenants.....	7
3.1 Contrôle technique.....	7
3.2 Ordonnancement, pilotage et coordination.....	7
3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé.....	8
4. Missions du maître d'œuvre.....	8
4.1 Catégorie d'ouvrage.....	8
4.2 Missions.....	8
5. Délais.....	9
5.1 Délais d'exécution.....	9
5.2 Délais des éléments de missions.....	9
5.3 Délai d'établissement des documents d'études.....	9
5.4 Délai d'acceptation.....	9
5.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre.....	10
6. Engagement sur le coût des travaux.....	11
6.1 Coût prévisionnel des travaux.....	11
7. Seuils de tolérance.....	11
8. Montant des honoraires.....	11
8.1 Mode de variation des prix.....	11
8.2 Base de référence des prix.....	11
8.3 Montant du forfait de rémunération.....	11
9. Avance.....	14
10. Signature du candidat.....	14

11. Acceptation de l'offre.....15

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- JE M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- JE CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 6 mois (180 jours) à compter de la date limite de réception des offres.

☐ **Le signataire :**

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ **Le mandataire ⁽¹⁾ :**

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe ⁽²⁾ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat ⁽³⁾ :

.....
.....

Adresse de l'établissement :

.....
.....
.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....
.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

2. Objet du marché

2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

La présente consultation intervient dans le cadre de la mise en accessibilité de la **Cour d'appel (CA) de DIJON**, au titre des ERP. Les précisions sur le contenu de la mission sont dans les diagnostics.

2.2 Nomenclature

CPV :	71000000 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
--------------	--

2.3 Délais d'exécution

Le délai d'exécution global de la mission est estimé à 24 mois.

Il commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

La mission du maître d'œuvre s'achève à la plus tardive des dates suivantes :

- L'expiration du/des délais de « garantie de parfait achèvement » (GPA prévue à l'article 44,1 du CCAG applicables aux marchés de travaux) ;
- la levée de la dernière réserve ;
- l'instruction du dernier mémoire de réclamation des entreprises ;
- la validation du dernier D.O.E. ;

ou lorsque le RPA décide que les obligations contractuelles du maître d'œuvre sont globalement remplies (notamment dès la signature du dernier DGD travaux).

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision établie par le RPA sur demande du maître d'œuvre.

Pour plus de détail sur les délais par élément de mission voir paragraphe 5. Délais ci-dessous.

2.4 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

3. Intervenants

3.1 Contrôle technique

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage sera assisté d'un contrôleur technique.

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

La mission de contrôle technique comporte les éléments de missions suivants :

- ♦ L : Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- ♦ S : Conditions de sécurité des personnes dans les constructions
- ♦ LE : Solidité des existants
- ♦ Hand

Le concepteur devra lui soumettre pour avis l'ensemble des dossiers d'études. Il devra obtenir l'avis favorable du contrôleur sur les dispositions techniques, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

3.2 Ordonnancement, pilotage et coordination

La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage est confiée au maître d'œuvre.

3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le coordonnateur SPS pour la phase de conception et de réalisation sera désigné ultérieurement.

4. Missions du maître d'œuvre

4.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur :

- Des ouvrages de type : Bâtiment – **Édifice partiellement classé au titre des Monuments historiques par arrêté du 15 février 1926 et immeuble protégé au titre du PSMV ainsi que les cours 2,5,7 et 8.**
- Des travaux de type : Réhabilitation-mise aux normes

4.2 Missions

La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

- Études d'avant-projet sommaire (APS) : établir la liste des travaux et des dérogations à solliciter dans le cadre des autorisations administratives, en particulier, anticiper les démarches auprès des autorités compétentes (sécurité et monument historique). Ce travail sera effectué à partir des diagnostics existants dont le diagnostic accessibilité VERITAS, le DIAG-AVP d'ARCHIPAT pour le traitement de la cour N°9 – dite cour du tribunal civil - et le diag G2 AVP et du projet de tableau de priorisation des travaux établi par les utilisateurs ;
- Études d'avant-projet définitif (APD) ;
- Études de projet (PRO) ;
- Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT) ;
- Visas (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires ;
- Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.
- Missions complémentaires :

La mission comprend par ailleurs les éléments complémentaires suivants :

- Coordination SSI pour intégrer les modifications à réaliser en lien avec les

travaux de mise en accessibilité ;

- OPC - Ordonnancement pilotage et coordination.

5. Délais

5.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des missions s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 24 mois.

Les délais d'exécution des différentes missions sont fixés par le pouvoir adjudicateur.

5.2 Délais des éléments de missions

Mission	Délai	Point de départ du délai
APS - Etudes d'avant-projet sommaire	30 jours	Notification
APD - Etudes d'avant-projet définitif	30 jours	Validation phase précédente
PRO - Etudes de projet	30 jours	Validation phase précédente
AMT - Assistance pour la passation des marchés publics de travaux	1 mois de consultation + 15 jours d'analyse d'offres	Validation phase précédente
VISA - Visa compris	7 jours	Réception des études d'EXE
DET - Direction de l'exécution comprise	Durée des travaux définie en APD	Début de la période de préparation
AOR - Assistance aux opérations de réception comprise	15 jours	Fin des travaux
Coordination SSI	1 mois	Validation de la phase précédente
OPC - Ordonnancement pilotage et coordination.	Durée des travaux définie en APD	Validation de la phase précédente

5.3 Délai d'établissement des documents d'études

Documents	Délai d'établissement
Avant Projet	30 JOURS
PRO DCE	30 JOURS
DOE	30 JOURS

5.4 Délai d'acceptation

Les délais prévisionnels maximal d'acceptation des documents d'études par le maître d'ouvrage ou son représentant sont fixés à :

Documents	Délais d'acceptation
DIAG	15 jours
Avant Projet	15 jours
PRO DCE	15 jours
DOE	20 jours

L'article *Admission des documents* du CCAP précise les modalités d'acceptation. **L'absence de réponse du maître d'ouvrage** ou de son représentant dans les délais ci-dessus **vaut refus d'acceptation** du document d'études.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article *Engagement sur le coût des travaux* du présent acte d'engagement, **l'approbation de l'APS ou de l'APD devra faire l'objet d'une acceptation par le maître de l'ouvrage.**

5.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Dans le cadre de son contrat, le prestataire devra transmettre tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, par voie électronique, à l'adresse suivante :

sabine.botton@justice.gouv.fr

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- PDF
- Suite Office
- .dwg

Le prestataire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra

prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 3 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

Toutefois, le prestataire fournira sous présentation classique, matérialisée sous la forme papier :

- l'ensemble des documents - en plus de la version numérique (1 exemplaire).

6. Engagement sur le coût des travaux

6.1 Coût prévisionnel des travaux

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de **210 000, 00 € HT**.

L'article Engagement du maître d'œuvre avant l'établissement du coût prévisionnel du CCAP détermine l'engagement du maître d'œuvre au respect de cette estimation.

L'engagement du maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise de l'APD.

7. Seuils de tolérance

Les seuils de tolérance sont fixés à l'article *Engagement sur coût des travaux* du CCAP.

8. Montant des honoraires

8.1 Mode de variation des prix

Le marché est passé à prix révisable dans les conditions définies par le CCAP.

8.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques définies au CCAP.

8.3 Montant du forfait de rémunération

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de :
(Montant exprimé en €)

Total HT (en chiffres) :€
 Montant TVA (au taux de 20,00 %) :€
 Montant TTC (en chiffres) :€
 Montant TTC (en lettres) :€

Ce montant est provisoire.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'acte modificatif, conformément à l'article R2194-1 du Code de la commande publique, au plus tard à la remise de l'APD selon les 3 cas de figure suivants :

- Le coût prévisionnel des travaux C_e sera arrêté selon les modalités fixées à l'article 14.2 du C.C.A.P. La rémunération devient définitive dans les conditions suivantes :

A programme et mission constants, le montant définitif de la rémunération F_d est établi comme suit :

Estimation du coût prévisionnel des travaux C_e hors T.V.A.	Montant définitif F_d hors T.V.A.
$C_e \leq 1,05 C_0$ $C_e > 1,05 C_0$	$F_d = F_p$ $F_d = F_p + (C_e - 1,05 C_0) \times 0,05$

La part de l'enveloppe financière hors TVA C_0 , affectée aux travaux par le maître d'ouvrage, est de 210 000 € HT.

Ce C_0 est valable à date de notification du marché. Pour la comparaison avec le C_e , une actualisation de ce montant basée sur l'index BT01 sera réalisée.

- En cas de modification du programme ayant une incidence sur le coût prévisionnel des travaux, l'acte modificatif fixe le nouveau coût prévisionnel des travaux. La rémunération est adaptée à partir d'une proposition du maître d'œuvre basée sur le taux moyen du marché de base ;
- En cas de missions complémentaires (supplémentaires), l'acte modificatif fixe le nouveau coût prévisionnel des travaux. La rémunération est adaptée à

partir d'une proposition du maître d'œuvre basée sur le temps passé conformément au barème journalier fourni lors du dépôt de l'offre.

8.3.1 Décomposition du forfait (si titulaire unique)

Le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre, y compris indemnisation éventuelle, est décomposé par élément de mission suivant la répartition ci-après :

Élément de mission	Montant HT (en €)
Etudes d'avant-projet sommaire	
Etudes d'avant-projet définitif	
Etudes de projet	
Assistance pour la passation des marchés publics de travaux	
Visas	
Direction de l'exécution des travaux	
Assistance aux opérations de réception	
SOUS -TOTAL 1 -MISSION DE BASE - HT	
SOUS-TOTAL 1 - MONTANT TVA	
SOUS-TOTAL 1 – MONTANT TTC	
OPC	
Coordination SSI	
SOUS -TOTAL 2- MISSIONS COMPLEMENTAIRES - HT	
MONTANT TVA	
SOUS-TOTAL 2 – MONTANT TTC	
TOTAL GENERAL (sous-totaux 1 et 2) HT	
MONTANT TVA	
TOTAL GENERAL (sous-totaux 1 et 2) TTC	

8.3.2 Décomposition du forfait (si groupement)

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement, et le montant du marché revenant à chacun, sont décomposés dans l'annexe 1 ci-jointe.

9. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. (aucune avance ne sera accordée sauf lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 euros hors taxes et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois).

Titulaire unique ou mandataire : ☐ Refuse de percevoir l'avance
☐ Accepte de percevoir l'avance

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

10. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :
.....

Le :
.....

Mention(s) manuscrite(s)

« *Lu et approuvé* »

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

.....
.....
.....

11. Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A :

Le :

Le pouvoir adjudicateur,

Date d'effet du marché (à renseigner uniquement en cas de notification hors PLACE)

Reçu notification du marché le :

☐ Le prestataire

☐ Le mandataire du groupement

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A :, Le : (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

• Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 13000509300112

Nom : DIR-SG GRAND CENTRE - Département Immobilier

Adresse : 4 rue Léon Mauris 21000 DIJON

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Le représentant du pouvoir adjudicateur en la personne du chef du Département Immobilier

Désignation du comptable public assignataire : Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte d'Or

• Identification du créancier au titre du marché public

Désignation du créancier :

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN :

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	
Sous-traitant de premier rang	
Membre d'un groupement solidaire	
Membre d'un groupement conjoint	
Mandataire solidaire	
Mandataire conjoint	

Agissant pour son propre compte	
Habilité à céder ou nantir la créance du groupement	
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :	

● **Identification de la créance cessible**

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

● **Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance**

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché	
--	--

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
------------------	--

Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	
En cas d'avance, son pourcentage	 %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	
En cas de retenue de garantie, son pourcentage	 %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :	
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :	
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné	
Le marché prévoit un montant :	
Montant prévu pour l'ensemble du marché :	 € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée :	 € TTC
Montant prévu pour le lot concerné :	 € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum :	 € TTC
Montant maximum :	 € TTC
Montant estimé :	 € TTC
Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	
Cette partie non sous-traitée est au maximum de :	 € TTC

● **Informations supplémentaires en cas de groupement**

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

• **Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

• **Signature de l'acheteur**

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Annexe à l'acte d'engagement

MISE AU POINT

Pouvoir adjudicateur

DIR-SG GRAND CENTRE - Département Immobilier

Adresse : 4, rue Léon Mauris 21000 DIJON

Téléphone : +33 0380288801

Email : sandrine.bizouard@justice.gouv.fr

Marché

Objet : marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes accessibilité de la CA de DIJON

Identification du soumissionnaire retenu

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Modifications apportées

À l'occasion de la mise au point du marché, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché :

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié	Nature de la modification apportée

Signature de la mise au point

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Lieu et date de signature :

Signature :

.....
.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Lieu et date de signature :

Signature :

.....
.....

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA COUR D'APPEL DE DIJON

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT - MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES PAR COTRAITANT

Forfait de rémunération : - € HT

Taux de rémunération : #DIV/0!

Coût prévisionnel des prestations : H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

[illegible]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SERVICE IMMOBILIER MINISTÉRIEL
DEPARTEMENT IMMOBILIER DE DIJON

Affaire suivie par : Sabine BOTTON

Tél 06 30 65 76 89 / sabine.botton@justice.gouv.fr

CLAUDE DE CONFIDENTIALITE

Entre

La société : _____

Mandataire du groupement ou candidat seul

(rayer la mention inutile)

ET

Le pouvoir adjudicateur : le Ministère de la Justice – DIR SG Grand Centre – Département Immobilier

OBJET

Le Ministère de la Justice transmet les informations et documents contenus dans le dossier de consultation « phase offre » relatif à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la mise en accessibilité de la Cour d'appel de DIJON aux candidats dans le seul but de leur permettre de répondre à l'appel d'offres référencé « AM2-2026-D021-3-CA-DIJON-ACCESS-MOE ».

Ces informations et documents sont confidentiels. Le terme « information(s) » recouvre toutes informations (notamment financières, économiques, et/ou techniques) et/ou toutes données divulguées ou transmises par le Ministère de la Justice dans le cadre de la consultation visée ci-dessus, quel qu'en soit la forme, le support ou le mode de diffusion.

Les informations et documents confidentiels ne pourront être utilisés que dans le cadre de la consultation visée ci-dessus.

Le candidat ou chaque membre du groupement candidat conservera tous les documents et informations de manière strictement confidentielle et s'interdit :

- De divulguer toute information confidentielle à un tiers par quelque moyen que ce soit ;
- D'utiliser à son propre bénéfice, au bénéfice de tout tiers ou pour tout objet autre que dans le cadre de la consultation visée ci-dessus les informations confidentielles transmises,

Toutefois, toute information confidentielle pourra être communiquée par le candidat, par les membres du groupement et/ou ses sous-traitants à ses employés et/ou à ses conseils à qui, en raison de leur implication directe dans l'objet de la consultation, il est nécessaire de transmettre l'information confidentielle.

La société s'engage en son nom propre et en celui des différents membres de son groupement, s'il y a lieu, à faire respecter cette clause de confidentialité. La société prendra toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la conservation, la protection et s'engage à aviser sans délai le pouvoir adjudicateur de toute disparition ou de tout incident.

À _____

Le _____

Nom, Prénom, Qualité
(précédé de la mention « Lu et approuvé »)



MARCHES PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE²

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- ☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (*si elle est différente de l'adresse postale*) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone et de télécopie :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale)*, **adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :**

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social *(si elle est différente de l'adresse postale) :*

Adresse électronique :

Numéros de téléphone et de télécopie :

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du sous-traitant *(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)* et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☐ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement **et** à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2 nonies de l'article 283 du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☐ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de :

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

☐

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A _____, le

A _____, le

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A _____, le

Le représentant de l'acheteur :

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____ , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

**Délégation interrégionale grand centre
Département Immobilier**

ANNEXE n° à l'acte d'engagement

Liste des pièces à fournir dans le cadre d'un acte de sous-traitance (DC4)

- ☐ ***Extrait de l'inscription de l'entreprise*** : datée de moins de 3 mois
 - Pour les sociétés commerciales : extrait Kbis ;
 - Pour les artisans et entrepreneurs individuels : extrait d'inscription au répertoire des métiers ;
 - Pour les professions libérales : extrait d'inscription au répertoire SIRENE.

- ☐ ***Attestation sociale de vigilance*** : datée de moins de 6 mois. Elle émane de l'organisme dont dépend le sous-traitant (URSSAF ou MSA) ;

- ☐ ***Attestation de régularité fiscale*** : datée de l'année civile en cours. Document délivré par l'administration fiscale et qui certifie que l'entreprise est à jour dans le paiement de ses impôts et taxes et qui atteste que l'entreprise respecte ses obligations fiscales ;

- ☐ ***La liste nominative des salariés étrangers*** : datée de moins de 6 mois. La liste concerne les salariés étrangers hors l'espace économique européen. S'il n'y a pas de liste, l'entreprise doit fournir une attestation sur l'honneur déclarant qu'elle n'emploie aucun salarié étranger ;

- ☐ ***RIB*** ;

- ☐ ***Justificatif d'assurance décennale*** ;

- ☐ ***Attestation de TVA auto-liquidée le cas échéant*** ;

- ☐ ***Imprimé DC4 (cf formulaire ci-dessous).***